



info@snalc.fr - www.snalc.fr - @SNALC\_FGAF

► **Communiqué de presse**

## **BREVET DES COLLÈGES : LES INTÉRESSANTS CHIFFRES DU CNESCO**

Le **SNALC** a pris connaissance de l'enquête du CNESCO sur les inégalités scolaires, qui révèle que le taux de réussite aux épreuves finales du brevet en Île-de-France n'est que de 47%, alors que 87.1% des élèves obtiennent le diplôme.

Ces résultats ne surprennent pas le **SNALC**. Rappelons qu'à la session 2017, 1/3 des élèves avaient un nombre de points permettant d'obtenir le diplôme avant de passer les épreuves.

Si l'on a toujours connu un écart entre les résultats des épreuves terminales et le contrôle continu, la mise en place en 2015 d'un faux contrôle continu, fondé sur les domaines du socle commun, ne fait que renforcer l'écart. En effet, ce ne sont plus les moyennes des enseignants, mais un positionnement en fin de troisième sur une échelle à 4 niveaux qui détermine la moitié des points du brevet.

Ce système comporte deux gigantesques biais. Tout d'abord, ces points servent également pour le système d'affectation en seconde, entraînant de fait une propension à surévaluer les élèves afin qu'ils ne se retrouvent pas sur le carreau l'année suivante (et que les élèves du collège voisin ne leur passent pas devant). Qui plus est, le barème est lui-même étonnant (niveau 1 = 10 pts, niveau 2 = 25 pts, niveau 3 = 40 pts, niveau 4 = 50 pts). Un ficus qui passe le brevet obtient par exemple automatiquement 80 pts de « contrôle continu ».

Si le ministre actuel a (très légèrement) réévalué le poids des épreuves terminales l'an dernier, il n'a pas touché à ce barème bienveillant et généreux, malgré son intention initiale. Il faut dire qu'aucune organisation syndicale représentative en dehors du **SNALC** ne le souhaitait.

Paris, le 26 octobre 2018

Contact :

Jean-Rémi GIRARD, Président du SNALC-FGAF, [girardsnalc@yahoo.fr](mailto:girardsnalc@yahoo.fr)

***Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.***